



**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. /2014

Berchem-Sainte-Agathe, le 8 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Objet** : Conseil communal du 27.11.2014 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Nicolas STASSEN, Conseiller communal, concernant les relations entre les plans d'action communale de stationnement des Communes de Molenbeek-Saint-Jean et Ganshoren et celui de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant l'état d'avancement des PACS des Communes voisines, celui de Koekelberg a été réalisé en interne et adopté en juin 2014, celui de Ganshoren, délégué à l'Agence, a été confié à un bureau d'étude privé et est toujours en cours d'élaboration, et celui de Molenbeek, délégué également à l'Agence, a été confié à un bureau d'étude privé, dont l'étude n'a pas encore débutée. Les PACS de ces deux Communes ne seront donc probablement pas terminés ni mis à enquête avant juin 2015.

Concernant les mesures envisagées par les Communes voisines pouvant avoir des répercussions à Berchem-Sainte-Agathe, la Commune de Koekelberg s'étant coordonnée avec Berchem-Sainte-Agathe pour ses extensions de zones bleues (même période de validité, mêmes horaires), aucune répercussion sur Berchem-Sainte-Agathe n'est à craindre.

Concernant les mesures prises par Ganshoren, celles-ci sont toujours inconnues à ce jour. Selon nos informations, il est quasiment certain que les premières interventions de Ganshoren concerneront la mise en zone bleue de ses voiries comprises entre l'avenue Charles Quint et la limite communale avec Berchem-Sainte-Agathe. Cela permettra une continuité et logique de gestion pour tout le quartier compris entre les avenues Goffin et Charles Quint (ainsi que la mise en zone bleue de la rue de Termonde, dès à présent votée côté Berchem). La question de la sectorisation devra encore être tranchée mais elle devrait rapidement déboucher sur un accord.

Concernant Molenbeek, les mesures du PACS sont encore inconnues à ce jour mais on peut penser que cela se passera comme avec Koekelberg, avec concordance des systèmes de régulation de stationnement.

D'une manière générale, la mesure qui aura des répercussions certaines sur Berchem-Sainte-Agathe est l'octroi des cartes de dérogation facultatives par les autres Communes. Si la Commune a choisi en décembre 2013 de n'en accorder aucune, Koekelberg a choisi en juin 2014 d'accorder tous les types de cartes facultatives (entreprises, enseignants...) à l'exception des cartes multi-secteurs et de celles pour les camions. Si la position des autres Communes n'est pas encore officiellement arrêtée à ce jour, il est évident que tout cela devra être tenu à l'œil au cours des prochaines semaines et prochains mois.



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. /2014

Notons également qu'à propos de la sectorisation de la validité des cartes de riverains, des contacts réguliers avec nos Communes bruxelloises voisines sont entretenus. Les Communes du nord-ouest bruxellois se retrouveront d'ailleurs le 3 décembre à Jette afin de traiter de la question des secteurs de validité pour les cartes de riverains.

Concernant l'avis des Communes voisines sur le projet de PACS de Berchem, rien ne nous a été officiellement communiqué à ce jour, excepté par la Commune de Dilbeek qui a pris acte de nos projets.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE